



SUISSE

GRAND PRIX DE L'U.E.T. 2011

Hippodrome d'Avenches

Course européenne Groupe I - Attelé – Autostart - Distance : 2.350 m – Corde : gauche

Pour poulains et pouliches, nés en 2007, hongres exclus, issus d'auteurs dont l'un au moins inscrit au Stud-Book d'une Fédération membre de l'Union Européenne du Trot, stationnés en Europe à la date de la clôture des engagements et ayant gagné au moins 1.525 € lors de la déclaration de partant définitive.

L'U.E.T. a confié l'organisation de l'épreuve à la Suisse, selon les modalités suivantes :

- La finale se disputera le 9 octobre 2011 en Suisse sur l'hippodrome d'Avenches
- Les éliminatoires se disputeront sur les hippodromes de Vincennes et de Solvalla environ 12 jours avant la Finale et la distance de course sera fixée par chaque Société. La déclaration des partants sera faite soit à la SECF soit à la STC.

Les chevaux doivent prendre part aux éliminatoires en fonction du lieu où ils ont été le plus longtemps déclarés à l'entraînement pendant la période allant du 1 Janvier au 31 Juillet de l'année de la finale.

Toutefois, une exception pourra être consentie pour un cheval devant participer à une course du Groupe I dans un délai d'un mois avant les éliminatoires ou après la finale.

ALLOCATIONS EN EURO

Seules les sommes collectées lors des engagements et confirmations seront attribuées à la Finale.

Éliminatoires : au moins 30.000 € (15.000; 7.500; 4.500; 1.800; 1.200)

Les Fédérations suivantes engagent l'ensemble de la production 2007 enregistrée dans le Stud-Book Trotteur de leurs pays sur la base de 5 Euro par produit : Autriche, Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Pays-Bas, Italie, Norvège, Russie, Suède, Suisse.

Pour les confirmations suivantes, les propriétaires des chevaux verseront les sommes correspondantes à leur Fédération d'origine, celle-ci fera parvenir l'ensemble du montant à l'UET.

D'autre part, il est prévu une confirmation des engagements, par les propriétaires des chevaux, aux dates ci-après:

15 novembre 2009.....	115 EURO
15 novembre 2010.....	260 EURO
Déclaration de partant préliminaire obligatoire le 01.08.2011	380 EURO
Déclaration de partant définitive (la date sera fixée avant le 1.4.2011)	915 EURO

Le nombre maximum de partants dans les éliminatoires et la finale ne pourra être supérieur à douze. Si le nombre des chevaux déclarés partants sur les deux hippodromes est inférieur ou égal à douze, seule la finale sera courue.

ELIMINATOIRES

Le nombre de chevaux déclarés définitivement partants déterminera la formule des éliminatoires sur chaque hippodrome, dans les conditions suivantes :

12 partants	Une éliminatoire		
13 à 24 partants	Deux éliminatoires	37 à 48 partants	Quatre éliminatoires
25 à 36 partants	Trois éliminatoires	49 à 60 partants	Cinq éliminatoires, etc.

Le nombre de places attribuées dans la Finale sera proportionnel au nombre de chevaux ayant couru dans les éliminatoires sur chacun des hippodromes.

Si le nombre de places à pourvoir pour la Finale n'est pas le même dans les différentes éliminatoires, il sera retenu un nombre égal de chevaux par hippodrome dans chaque éliminatoire, le complément étant assuré par le ou les concurrents venant immédiatement au rang suivant dans le classement et ayant réalisé les meilleurs temps sur chacun des hippodromes. Si deux ou plusieurs chevaux ont réalisé la même vitesse, il sera procédé à un tirage au sort.

Si un cheval qualifié pour la Finale est déclaré non partant, il ne pourra être remplacé par un autre concurrent.

La méthode de répartition des chevaux dans les différentes éliminatoires, qui comporteront le même nombre de concurrents à une unité près, pourra être consultée au Secrétariat de l'U.E.T.

Tout cheval disqualifié, en raison de la présence de substances prohibées dans les prélèvements effectués à l'issue d'une course éliminatoire, sera obligatoirement disqualifié dans la Finale.

PLACES A LA CORDE ET A L'AUTOSTART

8 chevaux partiront au premier rang.

Les places à la corde dans les éliminatoires seront attribuées par tirage au sort.

Tout cheval figurant en première position du classement effectué par son pays d'origine partira obligatoirement au premier rang.

Dans la Finale, le tirage au sort se fera d'abord parmi les gagnants des éliminatoires, ensuite parmi les seconds, les troisièmes et ainsi de suite.

Les concurrents auront le droit de choisir leur place à la corde dans cet ordre.

L'hippodrome d'Avenches organisera le déplacement par la route aller et retour de **Vincennes et de Solvalla** à **Avenches** pour les chevaux qualifiés et en assumera la charge financière à raison de 0.5 € par km et par cheval. Pour les utilisateurs de tout autre moyen de transport, il sera alloué une indemnité, calculée sur la base du tarif routier. (0.5 € par km et par cheval.)

En cas de changement de propriétaire, tout cheval engagé restera inscrit, à condition que le nouveau propriétaire verse en temps voulu la somme du ou des engagements suivants.